

Le mot du **Maire**

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune des Matelles s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les crues du Lirou et de ses affluents la Dériidière et le Roucayrol. Il est également soumis aux Feux de Forêts et à un risque d'accident lié au Transport de Matières Dangereuses.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise.

Le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survenait sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Alain BARBE,
Maire des Matelles

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les **RISQUES MAJEURS** aux Matelles

Les **RISQUES** identifiés sur la commune

NATUREL

Le risque inondation sur la commune provient des crues du Lirou et de ses affluents, la Dériidière et le Roucayrol dont le bassin versant s'étend depuis les collines de Saint-Gely jusqu'au Pic Saint-Loup sur une vingtaine de kilomètres carrés. Le Lirou tire sa source d'une exsurgence karstique située en amont du village.

En cas de crues importantes, les cours d'eau peuvent déborder en zone urbanisée et inonder un vingtaine d'habitations, ainsi que l'école maternelle.



Le Lirou en septembre 2003

La dernière crue importante du Lirou a été observée le 2 décembre 2003, où il était tombé plus de 200 mm sur le territoire communal, quelques maisons avait été inondées.

NATUREL

Le Risque Feux de Forêts

La commune des Matelles possède une surface boisée importante. Le risque de feux de Forêt est surtout présent au Nord-Ouest de commune (sud Pic du Saint-Loup) et à l'Est (source du Lez).

Plusieurs habitations sont situées à proximité ou dans les zones à risques.

Entre 1973 et 2013, dix feux de forêt se sont produits sur le territoire de la commune. Pour cette période, c'est 52 hectares qui ont été brûlés



Source : Midi Libre

TECHNOLOGIQUE

Le Risque Transport de Matières Dangereuses

Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

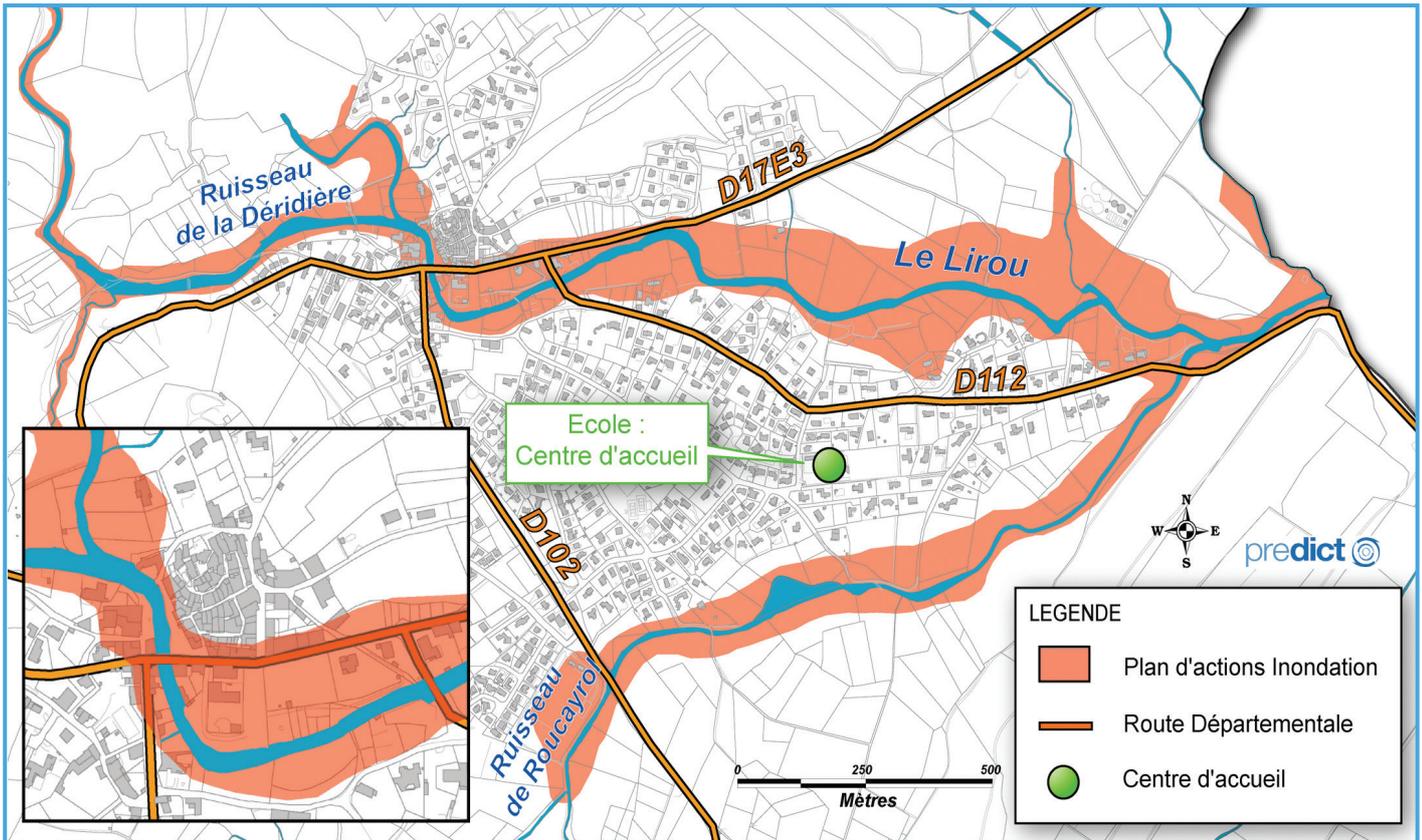
La commune des Matelles est exposée aux risques TMD par la voie routière RD 986 (route de Ganges) qui est située à l'Ouest du territoire communal.



Source : Ministère de l'industrie



Le RISQUE INONDATION



Plan 1 Inondation

La préalerte est déclenchée dès qu'un évènement pluviométrique significatif est en cours et lorsque le Lirou atteint la première marche de l'escalier en rive droite du Lirou en amont de la Mairie (place de la Vierge).

L'équipe municipale sécurise alors différents secteurs, diffuse des messages d'alerte dans les secteurs exposés et procède à l'évacuation de l'école maternelle.

CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à l'école élémentaire

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les informations diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Écouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités

- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas

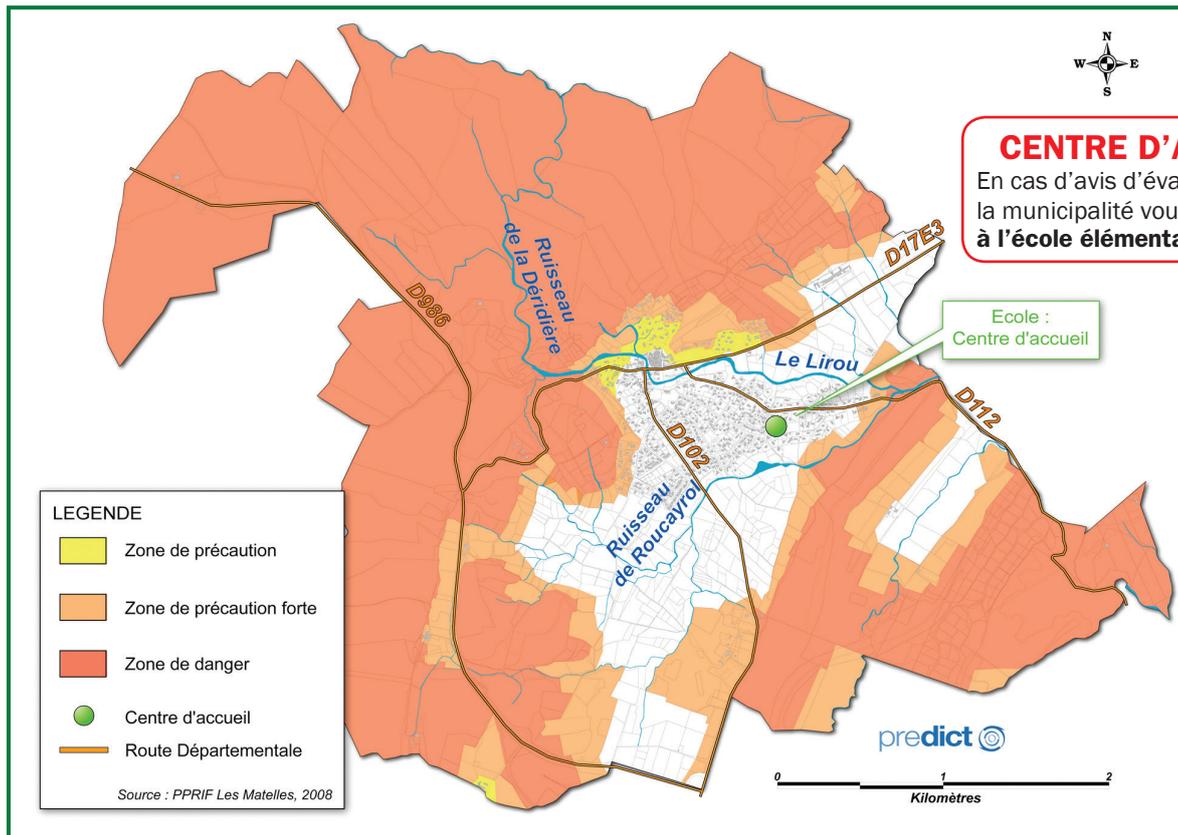
Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits
- Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie
- Chauffer les locaux dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages



Le RISQUE FEU DE FORÊT



CENTRE D'ACCUEIL :
En cas d'avis d'évacuation,
la municipalité vous invite à vous rendre
à l'école élémentaire

Ecole :
Centre d'accueil

LEGENDE

- Zone de précaution
- Zone de précaution forte
- Zone de danger
- Centre d'accueil
- Route Départementale

Source : PPRIF Les Matelles, 2008

La commune des Matelles possède sur son territoire de vastes zones boisées, notamment au nord du village. Le risque de Feux de Forêt est à ce titre assez important. La commune a prévu l'organisation suivante qui sera mise en place en cas de Feu. En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services du SDIS. Selon la situation, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

PENDANT

Surpris par un départ de feu, vous devez :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Si possible, attaquer le feu

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Respirer à travers un linge humide
- À pied, rechercher un écran (rocher, mur)
- En voiture, ne pas sortir
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)
- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.

APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces



Le RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de la circulation impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses dépendent principalement du chargement transporté. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes particulières de sécurité à respecter si une telle situation se produisait. La Mairie ouvrira, en fonction de

la situation, un ou plusieurs centres d'accueil ainsi que des points de regroupements. Ils seront communiqués le jour de l'événement.

Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte (système de sonorisation communal, alerte par les services de secours et le personnel communal) et les consignes de confinement.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-

pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre

- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent,

se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer

- L'alerte sera transmise par les équipes municipales (véhicules de la Police Municipale) et les services de secours

APRÈS

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local.

Les BONS réflexes...

...à tous les risques



▶ Ecoutez la radio
▶ Respectez les consignes des autorités



▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

...au risque Inondation



▶ Evitez d'utiliser votre véhicule



▶ Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aération



▶ Fermez le gaz et l'électricité



▶ Montez à pied dans les étages



▶ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

...au risque Feu de forêt



▶ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



▶ Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés



▶ Fermez les vannes de gaz et produits inflammables



▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



▶ Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités

...au risque TMD



▶ Ne fumez pas, pas de flammes ni d'étincelles



▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



▶ Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations
▶ Eloignez vous en

Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter son assurance, se reporter à son contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter avant** le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser sa déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuer ses déclarations auprès de son assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC crise est ouvert
en Mairie des Matelles :

Tél. : 04 67 84 18 68

Si vous êtes témoin d'une situation
de détresse, alertez les pompiers :

**Tél. : 18 (poste fixe)
112 (portable)**

Autres numéros de secours :

Police 17 - SAMU 15

HURRICANE : 04 66 78 69 69

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Site de la Préfecture de l'Hérault :
<http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/>
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs :
www.prim.net
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : www.cdia.fr